

Fiche technique



Tablettes linge hydrosolubles sans phosphate

Caractéristiques

- Concentrée, économique, une dose correspond à 3 fois son poids en poudre linge traditionnelle.
- Economique : 1 tablette de 20g concentrée = 60g de lessive «micro» = 120g de lessive standard.
- Grâce à sa formulation concentrée et pré-dosée, évite le surdosage. Simple et sûre d'utilisation.
- Conditionnée dans un sachet hydrosoluble qui garantit la conservation et l'efficacité du produit.
- Complexe d'enzymes et d'agents de blanchiment actifs sur les taches organiques et les taches grasses pour une propreté impeccable.
- Complexe d'agents anticalcaire synergisés pour prévenir du grissaillement d'un linge lors de lavages répétés en eau dure.

Mode & doses d'emploi

- Trier le linge et respecter les indications de températures de lavage conseillés pour chaque textile.
- Ne pas utiliser sur les tissus délicats (laine, soie et cuir)
- Laver à part les articles de couleur qui risquent de déteindre.
- Utiliser les doses recommandées en fonction de la qualité de l'eau et de la salissure du linge.
- Ne touchez pas les tablettes avec les mains mouillées.
- Placer la tablette, sans retirer le film protecteur, dans le tambour de la machine avant d'y introduire le linge.

Conditionnement

- Seau de 4 kg = 200 tablettes de 20g

Composition

- Moins de 5% de : agents de surface non ionique, agents de surface anionique, savon, polycarboxylates.
- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de blanchiment oxygénés
- Contient aussi : enzymes, parfums.

Législation - Sécurité

- Produit d'usage externe. Ne pas avaler.
- La formule de ce produit est déposée au centre anti poisons de Nancy n° d'urgence : 0383323636.
- Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande et sur notre site internet www.elidis.pro

Dureté de l'eau	Linge peu sale	Linge sale	Linge très sale
Eau douce (<15°TH)	1	1	3
Eau moyennement dure (15°F - 25°TH)	1	2	3
Eau dur (>25°TH)	2	2	3

Doses pour 4 à 5 kg de linge sec.



ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

Revision n. 3
du 12/05/2023
Imprimé le 14/05/2023

Page n. 1/18
Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:
Dénomination

f404
ELIPLUS TAB 20g
en film soluble dans l'eau

UFI: 8W06-609Q-N00A-41V7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination
supplémentaire

Pastilles détergentes pour machines à laver à usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale
Adresse
Localité et Etat

CHEMICAL FLACER SRL
Loc. Bellaria, 31/a
40036 Vado (BO)
Italy

Tél. 051/6778202

Fax 051/5063724

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

davide@flacer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

051/6778202

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:
Irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

		Revision n. 3
		du 12/05/2023 Imprimé le 14/05/2023
ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau		Page n. 2/18 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P235	Tenir au frais.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P337+P313	

COMPOSITION CHIMIQUE

Agent de Surface non-ionique, agent de surface anionique, polycarboxylates, savon <5%

Oxygen-based bleaching > 5% - < 15%

Autres ingrédients: Enzymes, parfum.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1\%$.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
----------------	-------------	-------------------------------------

CARBONATE DE SODIUM

CAS 497-19-8	11 \leq x < 16	Eye Irrit. 2 H319
CE 207-838-8		
INDEX 011-005-00-2		
Règ. REACH 01-2119485498-19		



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 3/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

CARBONATE DISODIQUE, COMPOSÉ DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2: 3)

CAS 15630-89-4 7 ≤ x < 11 Ox. Sol. 3 H272, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318
CE 239-707-6 Eye Dam. 1 H318: ≥ 25%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 10%
INDEX - LD50 Oral: 1034 mg/kg

Règ. REACH 01-2119457268-30

CITRIC ACID MONOHYDRATE

CAS 5949-29-1 3 ≤ x < 6 Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335
CE 201-069-1
INDEX -

Règ. REACH 01-2119457026-42-
xxxx

Acide sulfurique, esters de monoalkyles en C 12-14 , sels de sodium

CAS 85586-07-8 1 ≤ x < 3 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3
H412
CE 287-809-4 Eye Dam. 1 H318: ≥ 20%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 1%
INDEX - LD50 Oral: 2000 mg/kg

Règ. REACH 01-2119489463-28

Alcools C16-C18 éthoxylés

CAS 68439-49-6 1 ≤ x < 3 Eye Irrit. 2 H319
CE
INDEX -

SUBTILISIN

CAS 9014-01-1 0,01 ≤ x < 0,05 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335,
Resp. Sens. 1 H334, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411
CE 232-752-2 LD50 Oral: 1800 mg/KG
INDEX -
Règ. REACH 01-2119480434-38

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

		Revision n. 3
		du 12/05/2023 Imprimé le 14/05/2023
ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau		Page n. 4/18 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 5/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

EU OEL EU

Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

CARBONATE DE SODIUM

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs	
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation	10 mg/m3	VND		10 mg/m3

DISODIUM CARBONATE, COMPOSED WITH HYDROGEN PEROXIDE (2:3)

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,035	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,035	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	16,24	mg/l

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs	Effets sur les travailleurs



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 6/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Inhalation							5 mg/m3	VND
Dermique	6,4 mg	VND	6,4 mg/m2	VND	12,8 mg/cm2	VND	12,8 mg/cm2	VND

Sulfuric acid, mono-C 12-14 alkyl esters, sodium salts

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,102	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,01	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	3,58	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,358	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Effets sur les travailleurs			
					Effets sur les consommateurs	Effets sur les travailleurs	Effets sur les travailleurs	Effets sur les travailleurs
Orale			VND	24 mg/kg				
Inhalation			VND	85 mg/m3		VND		285 mg/m3
Dermique			VND	2440 mg/kg		VND		4060 mg/kg

SUBTILISIN

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3 ppm
OEL	EU	4E-05	30	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (réf. norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 7/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	solide	
Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	0 °C	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieure d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	Pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
pH	9,5 – 10,5 (20G/L)	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	Pas disponible	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

		Revision n. 3 du 12/05/2023 Imprimé le 14/05/2023 Page n. 8/18 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)
ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau		

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange:

>2000 mg/kg

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

CARBONATE DE SODIUM

LD50 (Oral):

4090 mg/kg Rat

LD50 (Dermal):

117 mg/kg Mouse

LC50 (Inhalation aérosols/poussières):

2,3 mg/l/2h Rat

CARBONATE DISODIQUE, COMPOSÉ DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2:3)

LD50 (Oral):

1034 mg/kg

LC50 (Inhalation aérosols/poussières):

1200 mg/m³

CITRIC ACID MONOHYDRATE

LD50 (Oral):

5400 mg/kg topo

LD50 (Dermal):

> 2000 mg/kg

Acide sulfurique, esters mono-alkyliques en C 12-14, sels de sodium

LD50 (Oral):

2000 mg/kg ratto

Alcohols, C16-C18 ethoxylated

LD50 (Oral):

> 2000 mg/kg ratto

SUBTILISIN



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 10/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

LD50 (Oral): 1800 mg/kg
LD50 (Dermal): 2 ml/kg
LC50 (Inhalation vapeurs): 0,8 ml/l

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 11/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 12/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d'exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Alcohols, C16-C18 ethoxylated

LC50 - Poissons 100 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 100 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 100 mg/l/72h

CARBONATE DISODIQUE, COMPOSÉ DE
PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2:3)

LC50 - Poissons > 70 mg/l/96h

Acide sulfurique, esters mono-alkyliques en C 12-14, sels
de sodium

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 20 mg/l/72h

		Revision n. 3
		du 12/05/2023 Imprimé le 14/05/2023
ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau		Page n. 13/18 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

SUBTILISIN

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

0,041 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

CARBONATE DE SODIUM

Solubilité dans l'eau

1000 - 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponibles

Les tensioactifs contenus dans cette formulation répondent aux critères de biodégradabilité établis par le Règlement (CE) n° 648/2004 relative aux détergents.

Informations sur les tensioactifs

Persistance/Biodégradabilité

Méthode d'essai : OCDE 301

Évaluation : Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq 0,1\%$.

Substances PBT : aucune

Substances vPvB : aucune.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

nessuno.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle

		Revision n. 3 du 12/05/2023 Imprimé le 14/05/2023 Page n. 14/18 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)
ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau		

réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

	ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau	Revision n. 3 du 12/05/2023 Imprimé le 14/05/2023 Page n. 15/18 Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)
---	---	---

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 16/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/
des substances indiquées dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Ox. Sol. 3	Matière solide comburante, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H272	Peut agraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 17/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

ELIPLUS TAB 20g en film soluble dans l'eau

- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.



Revision n. 3

du 12/05/2023

Imprimé le 14/05/2023

Page n. 18/18

Remplace la révision:2 (Imprimé le: 12/05/2022)

**ELIPLUS TAB 20g
en film soluble dans l'eau**

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

03.